

*des Princes &c.* Mars 1710. 165

permises dans le Royaume, on se conformera sur ce qui a été résolu dans les Diètes de Presbourg & d'Ardembourg.

13. Dans la Diète prochaine on pourra établir un Conseil de Hongrois, & le nommer dès-à présent pour maintenir les Loix du Royaume.

14. Comme le Prince Ragotski & ses adhérens n'acceptent pas le pardon qui leur a été offert & qu'on leur offre encore jusques à présent, ils seront traités, (après un demi mois de délai qu'on leur accorde encore) comme ennemis de la Patrie, & leurs biens confisqués.

15. Enfin l'Empereur promet encore de rendre toutes les terres qui ont été reprises sur les Turcs, à ceux qui pourront prouver qu'elles leur ont appartenu ci-devant.

II. Dès que ces Articles furent venus à la connoissance du Prince Ragotski, il assembla son Conseil pour les examiner; il fut jugé à propos de les communiquer à toute l'Armée confédérée, & de permettre à tous ceux qui voudroient s'en séparer, de s'en retourner chez eux, afin que les esprits n'étans point contraints, on pût compter sur la fermeté de ceux qui resteroient: Ce Prince assembla toutes les troupes qui étoient à portée, & après la lecture qu'on fit des quinze Articles ci-dessus, ce Général des Confédérés leur fit une Harangue qui fut ensuite imprimée & dispersée dans toute la Hongrie; en voici une copie venue de Ratisbonne.

*Harangue*